

31^{ème} RALLYE NATIONAL du VALLESPIR

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Vendredi 02– Samedi 03 Dimanche 04 Juillet 2021

Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes FFSA.

Le Rallye du VALLESPIR est inscrit en catégorie CPEA

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et ouverture des engagements : lundi2021

Clôture des engagements : lundi 21 Juin 2021 à MINUIT (cachet de la poste faisant foi)

Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 26 Juin 2021.....

Dates et heures des reconnaissances :

- ✓ Samedi 26 Juinde 9 h à 12 h et de 14 h à 21 h
- ✓ Dimanche 27 Juin de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- ✓ Jeudi 01 Juillet..... de 9 h à 12 h et de 14 h à 21 h
- ✓ Vendredi 02 Juillet.....de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Vérifications administratives :

- ✓ Vendredi 02 Juillet de 17 h 00 à 20 h 00 à AMELIE LES BAINS au « Stade municipal ».
- ✓ Samedi 03 Juillet de 7 h 00 à 9 h 00 à AMELIE LES BAINS au « Stade municipal ».

Vérifications techniques :

- ✓ Vendredi 02 Juillet de 17 h 30 à 20 h 30 à AMELIE LES BAINS « Avenue du Vallespir ».
- ✓ Samedi 03 Juillet de 7 h 30 à 09 h 15 à AMELIE LES BAINS « Avenue du Vallespir ».

A l'issue des vérifications, les voitures seront placées en parc Place de la Sardane à AMELIE LES BAINS.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 03 Juillet à 9 h 00 à AMELIE LES BAINS « Espace méditerranée ».

Publication des équipages admis au départ : Samedi 03 Juillet à 11 h 00 à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».

Publication des heures et ordres de départ : Samedi 03 Juillet à 11 h 00 à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».

Départ de la 1^{ère} étape : Samedi 03 Juillet à 13 h 00 à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».

Arrivée de la 1^{ère} étape : Samedi 03 Juillet à partir de 22 heures 53 à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».

Publication des résultats partiels et ordre de départ de la 2^{ème} étape : Samedi 03 Juillet à 24 h 00, à AMELIE LES BAINS, « Place de la sardane ».

Départ de la 2^{ème} étape : Dimanche 04 Juillet à 8 heures 30 à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».

Arrivée Finale: Dimanche 04 Juillet à partir de 13 heures 32.

Publication des résultats provisoires du rallye : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des Prix : Dimanche 04 Juillet sur le podium à l'issue de l'arrivée du dernier équipage encore en course, sous réserve des autorisations préfectorales requises imposées par le plan VIGIPIRATE.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club 66 organise les 02, 03 et 04 juillet 2021 en qualité d'organisateur administratif, et l'association VALLESPIR RALLYE 66 en qualité d'organisateur technique, un rallye national, à participation étrangère autorisée, dénommé :

31^{ème} Rallye du VALLESPIR
Sous le patronage de la ville d'AMELIE les BAINS



Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Méditerranée Lesous le numéroet par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du

Comité d'Organisation

Présidents : Aurélie ROCA - Agnès DI FRANCESCO

Président délégué : Benoît FOURQUET

Membres : Mesdames et Messieurs les bénévoles du VALLESPIR RALLYE 66, Mesdames et Messieurs les commissaires de l'ASAC 66.

Secrétariat du Rallye, Adresse : VALLESPIR RALLYE 66, 35 quai Georges Bosch 66110 Amélie-les-Bains Téléphone : 06.17.97.53.24

Permanence du Rallye : VALLESPIR RALLYE 66, 35 quai Georges Bosch 66110 Amélie-les-Bains Téléphone : 06.17.97.53.24

Téléphone : 06.17.97.53.24 /06.18.97.78.66

Affichage officiel : « Place de la Sardane », à proximité du parc fermé. Un panneau d'affichage pourra être installé à proximité du CH d'entrée du Parc d'Assistance.

Organisateur technique

Nom : **VALLESPIR RALLYE 66**

Adresse : 35, Quai Georges Bosch à AMELIE LES BAINS (66110).

1.1P. OFFICIELS

Observateur Ligue Occitanie Méditerranée : Robert CLOS licence n°6055/0804

Collège Commissaires Sportifs : Jacques PAOLI (Président).....licence n°2692/0805

Membres : Jean-Christophe LEROY...licence n°5492/0724

Jean-François PASCAL... licence n° 2806/0801

Secrétaire du Collège : Michèle BASCOULlicence n°149759/0808

Directeur de Course : Pascal BATTE..... licence n°.28230/0805

Directeurs de Course Adjoints ES : Nathalie CHANTAGREL.....licence n° 9549/0801

Eric LAURENS.....licence n°133555/0915

Responsable Gestion PC : Guy BASCOUL : licence n° 149758/0808

Directeurs de Course délégués ES : Marc CIERlicence n° 2942/0706

François ANDREANI (Inter).....licence n° 132975/0715

Patrick VAUDOURE.....licence n° 228853/0905

Directeur de Course délégué Rallye 2 : XX..... licence n°

Directeur de Course délégué véhicule BBR : Marie OTTAVIlicence n°147131/0216

Directeur de Course délégué véhicule 00 : Jacques ETIENNElicence n° 17167/0905

Délégué véhicule 000 : Viviane BATTElicence n° 159274/0805

Directeur de Course délégué véhicule Damier : XX.....licence n°

Directeur de Course délégué Parc Regroupé : Thierry GRAUBY.....licence 163786/0811

Médecin Chef : ADAMU licence n°

Commissaires Techniques :

Christophe NATEWAJKO (responsable)..... licence n° 43054/0806

Yves PERIE + Rallye 2licence n° 57790/0909

Marcel CERDAN.....licence n° 19463/0816

Tony SPINELLI licence n° 40858/0816

XX

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

Gérard Bertrandlicence n°5705/0905

XX..... licence n°

Jean BOUYCHOUlicence n° 19458/0816

Délégué de l'Organisateur Technique : René LAFONlicence n° 38126/0816

Chargé des Relations avec les Commissaires : Serge ZUILI licence n°252040/0815

Chargés des relations avec la presse : Sylvie FERRIOL.....licence (en cours)

Chargé des Vérifications Administratives : Alain BLANClicence n° 2538/0816

Chargé du Contrôle des Publicités : Jean-Pierre BOBO licence n° 2531/0816

Véhicule Info-Sono 1 : Jean-François BOIXlicence n° 147726/0816

Frédéric MOLINSlicence n° (en cours)

Véhicule info-sono 2 : Alain BASTIDlicence n°155491/0801

Juge de faits : XX.....licence n°

Référent COVID : Agnès Di Francescolicence n°

1.2P. ELIGIBILITE

Le 31^{ème} Rallye du VALLESPIR compte pour :

La coupe de France des Rallyes 2021 coefficient 3

Le championnat 2021 du comité de la Ligue Occitanie Méditerranée.

Le Rallye du VALLESPIR est inscrit en **Compétition à participation Etrangère Autorisée**.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement ainsi qu'une heure de convocation pour les vérifications administratives et techniques.

- **Vérifications administratives préliminaires :**

Samedi 26 juin et dimanche 27 juin 2021 à partir de 9h00 : BRASSERIE « EL CLAVELL », à AMELIE LES BAINS (En face du parking du supermarché LEADER PRICE).

Jedi 01 et le vendredi 02 juillet 2021 à partir de 9h00 : ESPACE MEDITERRANEE, Chemin de la piscine 66110 AMELIE LES BAINS

Les concurrents devront obligatoirement présenter les originaux des documents suivants :

- **Permis de conduire pilote et copilote en cours de validité**
- **Licences pilote et copilote de l'année en cours**
- **Photocopie 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture**

Chaque concurrent recevra les documents et adhésifs nécessaires à l'identification de leur voiture de course.

- **Vérifications Administratives complémentaires :**

-Vendredi 02 juillet 2021 de 17h00 à 20h00 de 17 h 00 à 20 h 00 à AMELIE LES BAINS au « Stade municipal »

- Samedi 03 juillet 2021 de 7h00 à 09h00 7 h 00 à 9 h 00 à AMELIE LES BAINS au « Stade municipal ».

Les concurrents ayant présentés l'ensemble des documents (ci-dessus) lors des vérifications administratives préliminaires présenteront uniquement :

- Permis de conduire pilote et copilote en cours de validité
- Licence du pilote et copilote de l'année en cours.

- **Vérifications Techniques :**

-Vendredi 02 Juillet de 17 h 30 à 20 h 30 à AMELIE LES BAINS « Avenue du Vallespir » (Suivant horaire de convocation).

-Samedi 03 Juillet de 7 h 30 à 09 h 15 à AMELIE LES BAINS « Avenue du Vallespir ». (Suivant horaire de convocation).

Les vérifications finales seront effectuées au : **GARAGE PERES sis à ARLES SUR TECH (66150), Route Nationale.**

Taux de main d'œuvre : 60 euros TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 31^{ème} rallye du VALLESPIR doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 21 juin 2021**.....

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **480 €uros**
- Equipage complet de l'ASAC 66 : **420 €uros**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 960 €uros

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, ainsi que de la photocopie des permis de conduire et des licences 2020.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **VALLESPIR RALLYE 66**

Pour les pilotes étrangers, il ne sera accepté que des espèces lors des vérifications administratives.

IMPORTANT : Les demandes d'engagement devront être dûment remplies et envoyées à l'adresse suivante : VALLESPIR RALLYE 66, 26 RUE DE NOGAREDE 66400 CERET plus mail (rallyeduvallspir@gmail.com)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance prévu à cet effet à AMELIE LES BAINS au « Stade municipal »

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 31^{ème} Rallye du VALLESPIR représente un parcours de 272.14km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 130 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5 Palalda -> Col Xatard (18,78 kms)

Nombre de postes de commissaires : 20.....

Nombre d'extincteurs par poste : 1.....

Nombre de commissaires par poste : 1.....

Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 2.....

ES 2/4/6 Oms -> Céret (9,5 kms)

Nombre de postes de commissaires : 12.....

Nombre d'extincteurs par poste : 1.....

Nombre de commissaires par poste : 1.....

Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 1.....

ES 7/9 Corsavy -> Le Tech (15,78 kms)

Nombre de postes de commissaires : 16.....

Nombre d'extincteurs par poste : 1.....

Nombre de commissaires par poste : 1.....

Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 2.....

ES 8/10 Le Pont -> La Forge (6,84 kms)

Nombre de postes de commissaires : 9.....

Nombre d'extincteurs par poste : 1.....

Nombre de commissaires par poste : 1.....

Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 1.....

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les itinéraires et les horaires seront distribués aux concurrents régulièrement engagés lors de l'ouverture des reconnaissances le samedi 26 juin à partir de 9 heures :

BRASSERIE « EL CLAVELL », à AMELIE LES BAINS (En face du parking du supermarché LEADER PRICE).

6.2.6P. Les horaires de reconnaissance auront lieu aux heures et dates prévues dans le paragraphe « programme » du présent règlement. Dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter le code de la route lors des reconnaissances et ne pourront réaliser que 3 passages maximum par épreuves spéciales.

Seront remis lors du retrait de l'itinéraire :

- Un autocollant « reconnaissance » à apposer sur le pare-brise côté droit du véhicule.
- Deux (2) adhésifs jaune fluo portant le N° de reconnaissance à apposer obligatoirement sur les vitres latérales arrières du véhicule de reconnaissance.

- Un (1) adhésif jaune fluo portant le N° de reconnaissance à apposer obligatoirement sur la vitre arrière du véhicule de reconnaissance.

Le non-respect de cette obligation pourra être constaté par l'organisation qui soumettra l'infraction au Collège des Commissaires sportifs, les sanctions peuvent aller de la pénalité jusqu'à l'exclusion du rallye.

Limitation de vitesse : 30 kms/h en agglomération- 60 kms/h sur les épreuves spéciales.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble ORANGE.
- Chef de poste : Chasuble ORANGE « CHEF DE POSTE ».
- Directeur ES et CRAC: Chasuble ROUGE « DIRECTEUR DE COURSE ou RELATIONS CONCURRENTS ».

7.3.17P. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors de course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit* à un Charge des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant sans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

*NB : Les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via le Directeur de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors de course ont été prononcées, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- Pour chaque épreuve spéciale non terminée ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes.
- Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par Le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA.
- Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Au vu du contexte sanitaire, exceptionnellement aucun prix en numéraire ne sera distribué.

De nombreuses coupes et cadeaux récompenseront les concurrents et les commissaires.

La remise des prix :

La remise des prix aura lieu le dimanche 04 Juillet sur le podium à l'issue de l'arrivée du dernier équipage encore en course, sous réserve des autorisations préfectorales requises imposées par le plan VIGIPIRATE.

Dans la mesure où le début de la remise des prix a lieu le jour même de l'arrivée du Rallye, les pilotes classés qui bénéficieront d'un prix et qui ne se présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leurs prix.